



CONSEIL COMMUNAUTAIRE CC°2-2021

COMpte RENDU DES DÉCISIONS

Date du conseil communautaire:
18 et 19 juin 2021
Lieu : CJA, Atuona Hiva Oa
Date de convocation:
12 juin 2021
Date: 22 juin 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 28 juin, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 12 juin 2021 conformément à l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni au CJA de Atuona, Hiva Oa, sous la présidence de M. Benoît KAUTAI.

Le 18 juin 2021, M. Benoît KAUTAI ouvre la séance à 16:30 et procède à l'appel nominal des conseillers communautaires. Chaque participant signale sa présence oralement.

Délégués communautaires présents (13/15):

Commune de Fatu Hiva: Glenda KAIHA

Commune de Hiva Oa: Joëlle FREBAULT, Jean-Yves SCALLAMERA, Ornella KAYSER

Commune de Nuku Hiva: Benoît KAUTAI, Nicolas HAITI, Laïza DEANE

Commune de Tahuata: Félix BARSINAS, Anna TEHAHE

Commune de Ua Huka: Nestor OHU, Ranka AUNOA

Commune de Ua Pou: Alain AH-LO, Sylvie HAPIPI

Absents:

Joseph KAIHA

Procuration:

Henri TUIEINUI à Glenda KAIHA

Invités présents:

Mme Myrna PETERANO, Tavana Hau par interim à la Circonscription des îles Marquises

Ont assistés au conseil:

Mme Mareva KUCHINKE, Directrice Générale des Services, CODIM;

M. Teiki TETAHIOTUPA, Assistant de direction, CODIM;

Mme Amélie TEPAVA, Responsable financier CODIM;

Mme Monette GENDRON, Stagiaire CODIM;

M. Mickael FIDELE, Juriste, CODIM;

Les délégués communautaires présents et représentés, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Ornella KAYSER est nommé(e) secrétaire de séance.

SOMMAIRE

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2021	4
2. ENERGIE:	4
2.1. Péréquation électricité	4
2.2. Délégation du service public de l'électricité	4
2.3. Projet de délibération: Approuvant le principe du projet et du plan de financement de l'opération "Etude d'opportunité du transfert de compétence communale de l'énergie vers une intercommunalité".	4
3. ADIE	4
3.1. Rapport d'activité 2020	4
3.2. Demande de subvention 2021	4
4. STATION DE SAUVETAGE EN MER DE HIVA OA (SSM Hiva Oa)	5
4.1. Présentation des missions et activités	5
3.2. Demande de subvention 2021	5
5. BIODIVERSITÉ MARINE	5
5.1. Gestion des ressources marines du littoral	5
5.2. Projet de délibération: Relative à la participation d'une délégation de la CODIM au Congrès 2021 de l'ACCDOM à La Réunion du 8 au 11 novembre 2021	5
6. SIÈGE:	5
6.1. Projet de délibération: Adoptant le principe de l'opération "futur siège de la CODIM à Hiva Oa"	5
6.2. Projet de délibération: Adoptant de l'opération "assistant à maître d'ouvrage haute qualité environnementale" relatif à l'opération "futur siège de la CODIM à Hiva Oa".	5
7. MATAVAA:	6
7.1. Matavaa Ua Pou	6
7.2. Matavaa Fatu Hiva	6
7.3. Organisation du Matavaa	6
8. ADMINISTRATION GÉNÉRALES ET FINANCES:	6
8.1. Projet de délibération: Relative à la participation d'une délégation communautaire au 31è congrès des communes de Polynésie française à Moorea	6
8.2. Projet de délibération: Modification du règlement d'attribution de subvention aux associations et aux communes	6
8.3. Autres Demandes de subvention:	7
8.3.1. CAMCIM pour le Lycée Agricole Athanase	7
8.3.2. Patutiki	7
8.3.3. Radio Marquises	7
8.4. Projet de délibération: Constatant la concordance du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2020 et adoptant le compte administratif de l'exercice 2020	7
8.5. Projet de délibération: Affectant les résultats de fonctionnement de l'exercice 2020 constatés au Compte Administratif 2020	8
8.6. Projet de délibération: Approuvant le principe de mise en œuvre de la télétransmission des actes et autorisant le président à signer la convention avec le représentant de l'Etat	9
8.7. Projet de délibération: Modifiant le plan de financement de l'opération "Etude d'opportunité et de faisabilité de la gestion du service public du transport maritime inter-insulaire aux Marquises sud"	9
8.8. Projet de délibération: Portant décision modificative n°1 du budget principal 2021	10

8.9. Projet de délibération: Modifiant la liste prévisionnelle non exhaustive des opérations éligibles financées au titre de la DETR 2020 ainsi que le plan de financement de chaque opération. **11**

9. SERVICE CIVIQUE SESSION N°7 2021-2022 **11**

11. VENUE PRÉSIDENTIELLE À HIVA OA **12**

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE **12**

12.1. Agence de l'aménagement pour le développement des territoires en polynésie française (AADDT) **12**

12.2. Logiciel FARE METUA 2 **12**

13. TRANSPORT AÉRIEN MARQUISES **12**

13.1. Aéroport régional à Nuku Hiva **12**

13.2. Transport intra-Marquises **12**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **ADOpte** l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR DU VENDREDI 18 JUIN 2021

16H30 - 18H30

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire réuni à Hiva Oa le 27 février 2021

2. ENERGIE:

Rapporteur: M. Vivien MARTINEAU

2.1. Péréquation électricité

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

→ **REMERCIÉ** M. MARTINEAU pour les informations concernant la péréquation électricité.

2.2. Délégation du service public de l'électricité

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **APPROUVE** le calendrier des négociations avec les candidats qui se dérouleront du 27 juillet au 7 août 2021

2.3. Projet de délibération: Approuvant le principe du projet et du plan de financement de l'opération "Etude d'opportunité du transfert de compétence communale de l'énergie vers une intercommunalité".

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **APPROUVE** l'opération "ETUDE D'OPPORTUNITÉ CONCERNANT LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES DU DOMAINES DE L'ENERGIE DES COMMUNES DES ÎLES MARQUISES VERS UNE STRUCTURE INTERCOMMUNALE" dont le montant estimé de l'étude est plafonné à 5 000 000 FCFP HT.

→ **APPROUVE** le plan de financement de l'opération co-financée en majeur partie par l'AFD

→ **AUTORISE** le président de la CODIM à signer tout acte contractuel avec l'AFD ou tout autre organisme pour la mise en place du financement de cette opération.

→ **ENREGISTRE** cette délibération sous le numéro n°7-2021

3. ADIE

3.1. Rapport d'activité 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **REMERCIÉ** l'ADIE pour les actions menées pour la population des îles Marquises.

3.2. Demande de subvention 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **ACCORDE** une subvention de 1.500.000 FCFP à l'ADIE

→ **ENREGISTRE** cette délibération sous le numéro n°8-2021

4. STATION DE SAUVETAGE EN MER DE HIVA OA (SSM Hiva Oa)

4.1. Présentation des missions et activités

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **REMERCIÉ** la SSM Hiva Oa pour les actions menées au sein de l'archipel des Marquises.

3.2. Demande de subvention 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention de 381.088 FCFP à la SSM Hiva Oa

- **ENREGISTRE** cette délibération sous le numéro n°9-2021

5. BIODIVERSITÉ MARINE

5.1. Gestion des ressources marines du littoral

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **REMERCIÉ** la FAPE pour leur proposition de collaboration dans la mise en place de zones de pêche réglementée

5.2. Projet de délibération: Relative à la participation d'une délégation de la CODIM au Congrès 2021 de l'ACCDOM à La Réunion du 8 au 11 novembre 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOUHAITE** obtenir un budget prévisionnel du déplacement d'élus ou agents au congrès de l'ACCDOM

- **SOUHAITE** travailler sur une stratégie pour une présentation des aires marines aux Marquises (anciennes aires marines éducatives et existantes, projet d'aire marine protégée, zones de pêche réglementées existante et futurs, ...)

- **REMÉT** ce projet de délibération à une réunion ultérieure

6. SIÈGE:

6.1. Projet de délibération: Adoptant le principe de l'opération "futur siège de la CODIM à Hiva Oa"

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'opération "futur siège de la CODIM à Hiva Oa"

- **ENREGISTRE** cette délibération sous le numéro n°10-2021

6.2. Projet de délibération: Adoptant de l'opération "assistant à maître d'ouvrage haute qualité environnementale" relatif à l'opération "futur siège de la CODIM à Hiva Oa".

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'opération "assistant à maître d'ouvrage haute qualité environnementale" relatif à l'opération "futur siège de la CODIM à Hiva Oa"

- **AUTORISE** le président à entreprendre toutes les démarches pour rechercher des fonds et signer tous accords

- **ENREGISTRE** cette délibération sous le numéro n°11-2021

Fin de la séance à 18:30

ORDRE DU JOUR DU SAMEDI 19 JUIN 2021

8H00 - 12H00

Début de la séance à 08:20

7. MATAVAA:

7.1. Matavaa Ua Pou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

→ **REMERCIÉ** la présidente du COMOTHE de UA POU pour avoir présenté le bilan moral et financier du COMOTHE dans l'organisation du festival des arts des Marquises de 2019

→ **CONFIRME** pouvoir verser le solde de la subvention attribuée au COMOTHE et la subvention supplémentaire concernant le groupe TOKO HENUA

7.2. Matavaa Fatu Hiva

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré

→ **REMERCIÉ** les représentants de la commune de Fatu Hiva pour le partage d'information concernant l'organisation du festival des arts des Marquises à Fatu Hiva reporté à juillet 2022, aux alentours de 14 juillet.

→ **PROPOSE** à Fatu Hiva (commune et COMOTHE) d'envisager les dates du 30 juin 2022 au 3 juillet 2022

7.3. Organisation du Matavaa

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

→ **REMERCIÉ** Mme Monette GENDRON et M. Teiki TETAHIOTUPA d'avoir réalisé ce travail de diagnostic auprès des partenaires et acteurs de chaque festival.

→ **SE RÉUNIRA** pour entendre les propositions d'organisation de l'équipe de projet

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALES ET FINANCES:

8.1. Projet de délibération: Relative à la participation d'une délégation communautaire au 31è congrès des communes de Polynésie française à Moorea

Le congrès des communes étant repoussé au mois de septembre 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré

→ **REMET** ce projet de délibération à une réunion ultérieure

8.2. Projet de délibération: Modification du règlement d'attribution de subvention aux associations et aux communes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **DÉCIDE** de solder les subventions en cours

→ **DÉCIDE** de limiter les futures attributions de subventions à l'organisation du festival des Marquises et de n'attribuer aucune autre subvention en 2022 afin de réserver les fonds pour la gestion du service public du transport maritime intra-communauté des communes et la construction du futur siège

→ **REMET** ce projet de délibération à une réunion ultérieure

8.3. Autres Demandes de subvention:

8.3.1. CAMCIM pour le Lycée Agricole Athanase

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention de 4.395.312 FCFP au CAMCIM pour l'ameublement des salles et dortoir de l'internat rénové dans le cadre de l'ouverture du lycée agricole des Marquises Saint Athanase (anciennement dénommé CED St Joseph de TAIOHAE)
- **ENREGISTRE** cette délibération sous le numéro n°12-2021

8.3.2. Patutiki

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention de 1.900.000 FCFP à l'association PATUTIKI pour l'acquisition de matériel de tatouage dans le cadre de la formation de l'artiste tatouer 2021
- **ENREGISTRE** cette délibération sous le numéro n°13-2021
- **ANNULE** la délibération n°5 du 27 février 2021 Attribuant une subvention à l'association "PATUTIKI" pour la prise en charge des frais de missions (transport, hébergement, restauration) liés à la présentation du dossier "Matatiki: l'art iconographique marquisien" à Paris, pour son inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.
- **ENREGISTRE** cette délibération annulative sous le numéro n°14-2021

8.3.3. Radio Marquises

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **INVITE** Radio Marquises à prendre ses dispositions pour venir présenter leur demande devant le conseil communautaire, la visio-conférence n'étant pas garantie à chaque réunion.
- **DÉCIDE** de se prononcer sur cette demande après la présentation par Radio Marquises

8.4. Projet de délibération: Constatant la concordance du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2020 et adoptant le compte administratif de l'exercice 2020

Le président sort de la salle de réunion pour laisser la présidence à Mme FREBAULT, 1er vice-président.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte de gestion exercice 2020 établi par le comptable public
- **APPROUVE** la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2020

a) Le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 présentent les résultats suivants:

Section de Fonctionnement	
Recettes réalisées	75 866 002 FCFP
Dépenses réalisées	62 192 021 FCFP
Excédent	13 673 981 FCFP

Section d'Investissement	
Recettes réalisées	88 302 164 FCFP
Dépenses réalisées	1 477 147 FCFP
Excédent	86 825 017 FCFP

b) Les résultats de clôture de 2020, considérant les résultats reportés de l'exercice précédent, s'établissent comme suit:

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019		40 513 206 FCFP	22 369 698 FCFP		22 369 698 FCFP	40 513 206 FCFP
Réalisations 2020	62 192 021 FCFP	75 866 002 FCFP	1 477 147 FCFP	88 302 164 FCFP	63 669 168 FCFP	164 168 166 FCFP
TOTAUX	62 192 021 FCFP	116 379 208 FCFP	23 846 845 FCFP	88 302 164 FCFP	86 038 866 FCFP	204 681 372 FCFP
Résultat de clôture	54 187 187 FCFP		64 455 319 FCFP		118 642 506 FCFP	

Section d'Investissement	
Solde d'exécution de l'exercice (excédent):	64 455 319 FCFP
Restes à réaliser en dépenses:	70 353 617 FCFP
Restes à réaliser en recettes:	6 219 676 FCFP
Solde des restes à réalisés (déficit):	64 133 941 FCFP
Besoin total de financement:	0 FCFP

→ ENREGISTRE cette délibération annulative sous le numéro n°15-2021

8.5. Projet de délibération: Affectant les résultats de fonctionnement de l'exercice 2020 constatés au Compte Administratif 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ CONSTATE que le compte administratif présente les résultats suivants:

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RÉSULTAT CA 2019		-22 369 698 FCFP	118 401 433 FCFP
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			77 888 227 FCFP
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020		86 825 017 FCFP	13 673 981 FCFP
RESTES À RÉALISER 2020	Dépenses	70 353 617 FCFP	
	Recettes	6 219 676 FCFP	

SOLDE DES RESTES À RÉALISER		-64 133 941 FCFP	
A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION		321 378 FCFP	54 187 187 FCFP

→ **AFFECTE** le résultat cumulé au 31/12/2020 comme suit (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement):

Section de fonctionnement	
Montant à affecter:	54 187 187 FCFP
Au compte 1068:	0 FCFP
Au compte R002:	54 187 187 FCFP

Section d'investissement	
Au compte R001:	(+) 64 455 319 FCFP

→ **ENREGISTRE** cette délibération annulative sous le numéro n°16-2021

8.6. Projet de délibération: Approuvant le principe de mise en œuvre de la télétransmission des actes et autorisant le président à signer la convention avec le représentant de l'Etat

Le président M. KAUTAI revient dans la salle de réunion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le principe de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, et ceci par l'utilisation du logiciel d'AGEDI et par le service qu'offre le SPCPF à ses communes adhérentes ayant délégué la compétence informatique.
- **AUTORISE** le président à signer la convention relative à la transmission électronique des actes au représentant de l'État
- **ENREGISTRE** cette délibération annulative sous le numéro n°17-2021

8.7. Projet de délibération: Modifiant le plan de financement de l'opération "Etude d'opportunité et de faisabilité de la gestion du service public du transport maritime inter-insulaire aux Marquises sud"

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **MODIFIE** le montant de l'opération dans la ligne budgétaire assignée

Opération	Libellé	Montant HT FCFP	Montant TTC FCFP
202001-1346	Etude d'opportunité et de faisabilité de la gestion du service public du transport maritime inter-insulaire aux Marquises sud	4 259 000 FCFP	4 812 670 FCFP

- **MODIFIE** le plan de financement de l'étude d'opportunité et de faisabilité de la gestion du service public du transport maritime inter-insulaire aux Marquises sud

	Assiette Coût HT FCFP	Assiette Coût HT €	Taux de participation HT	Assiette Coût TTC FCFP	Assiette Coût TTC €	Taux de participation TTC
DETR-2020	3 407 200 FCFP	28 552,27 €	80%	0 FCFP	0,00 €	0%
CODIM	851 800 FCFP	7 138,07 €	20%	553 670 FCFP	4 639,74 €	100%
Coût total	4 259 000 FCFP	35 690,34 €	100%	553 670 FCFP	4 639,74 €	100%

Part DETR-2020	3 407 200 FCFP
Part CODIM	1 405 470 FCFP
Coût total	4 812 670 FCFP

→ **ENREGISTRE** cette délibération annulative sous le numéro n°18-2021

8.8. Projet de délibération: Portant décision modificative n°1 du budget principal 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget principal comme suit:

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSES		RECETTES	
		En moins	En plus	En moins	En plus
000-2183	Matériel de bureau et matériel informatique		500 000 FCFP		
000-2188	Autres immobilisations corporelles		100 000 FCFP		
202001-1346	Etude Gestion du Service public du transport maritime aux Marquises			3 100 000 FCFP	
202001-1321	Etude Gestion du Service public du transport maritime aux Marquises				3 000 000 FCFP
202001-2031	Etude Gestion du Service public du transport maritime aux Marquises		1 000 000 FCFP		
202002-2183	Administration électronique		200 000 FCFP		
201906-2111	Acquisition foncière	2 550 000 FCFP			
202101-2031	Étude Transfert de la compétence énergie des communes des îles Marquises vers une structure intercommunale.		5 650 000 FCFP		
202101-1321	Étude Transfert de la compétence énergie des communes des îles Marquises vers une structure				5 000 000 FCFP

	intercommunale.				
	TOTAL	2 550 000 FCFP	7 450 000 FCFP	3 100 000 FCFP	8 000 000 FCFP
	TOTAL	4 900 000 FCFP		4 900 000 FCFP	

→ ENREGISTRE cette délibération sous le numéro n°19-2021

8.9. Projet de délibération: Modifiant la liste prévisionnelle non exhaustive des opérations éligibles financées au titre de la DETR 2020 ainsi que le plan de financement de chaque opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ MODIFIE la liste des opérations éligibles à la DETR 2020 comme suit:

Opération	Libellé	Montant HT FCFP	Montant TTC FCFP
202002	Administration électronique - lot1: Equipement des agents pour le télétravail	665 851 FCFP	752 412 FCFP
202002	Administration électronique - lot2: Aménagement d'une salle de réunion pour la visio et l'audio conférence	1 700 000 FCFP	1 921 000 FCFP
202001-1346	Etude d'opportunité et de faisabilité de la gestion du service public du transport maritime inter-insulaire aux Marquises sud	4 259 000 FCFP	4 812 670 FCFP
Total		6 624 851 FCFP	7 486 082 FCFP

→ MODIFIE les plans de financements liés à la DETR 2020 comme suit:

	Assiette Coût HT FCFP	Assiette Coût HT €	Taux de participation HT	Assiette Coût TTC FCFP	Assiette Coût TTC €	Taux de participation TTC
DETR-2020	5 299 881 FCFP	44 412,91 €	80%	0 FCFP	0,00 €	0%
CODIM	1 324 970 FCFP	11 103,23 €	20%	861 231 FCFP	7 217,10 €	100%
Coût total	6 624 851 FCFP	55 516,13 €	100%	861 231 FCFP	7 217,10 €	100%

Part DETR-2020	5 299 881 FCFP
Part CODIM	2 186 201 FCFP
Coût total	7 486 082 FCFP

9. SERVICE CIVIQUE SESSION N°7 2021-2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de poursuivre avec 39 volontaires dans le dispositif du service civique répartis de la façon suivante: 9 pour la commune de Fatu Hiva en vue du Matavaa reporté à 2022 et 6 pour les autres communes.

ORDRE DU JOUR DU SAMEDI 19 JUIN 2021

14H00 - 18H00

11. VENUE PRÉSIDENTIELLE À HIVA OA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONFIRME** que les 2 containers actuellement à Ua Pou devront être ramenés à Hiva Oa par le COMOTHE UA POU le plus tôt possible.
- **CONFIRME** que les équipements communautaires seront mis à disposition des délégations lors de la visite présidentielle à Hiva Oa

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

12.1. Agence de l'aménagement pour le développement des territoires en polynésie française (AADT)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOUHAITE** que les missions d'accompagnement de l'AADT à la CODIM soient prioritaires par rapport aux autres archipels en vue de l'avancement de l'aéroport international de Nuku Hiva

12.2. Logiciel FARE METUA 2

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **SOUHAITE** que les agents communaux soient formés à l'utilisation du logiciel

13. TRANSPORT AÉRIEN MARQUISES

13.1. Aéroport régional à Nuku Hiva

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **ORGANISERA** des séances de groupes de travail pour préparer la population à l'ouverture de cet aéroport

13.2. Transport intra-Marquises

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **REMERCIÉ** Tahiti Air Charter d'avoir consulté la population dans l'élaboration d'un programme de rotation
- **REMERCIÉ** le ministre en charge et le directeur de l'aviation civile de prendre les mesures nécessaires pour assurer cette continuité territoriale intra-Marquises.

Fin de la séance à 18:25

La secrétaire de séance


Ornella KAYSER



Le président

Benoît KAUTAI